

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [benoitau-cssdc-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8472b76d21d7c4d2aefec00d>

Date d'obtention : 2024-11-19 19:37:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Notre rôle en tant qu'intervenant scolaire est de dresser un portrait de la situation. Lorsqu'une personne vient nous rencontrer et que nous avons le moindre soupçon de sextage nous devons débiter la méthode Sexto. Nous rencontrons d'abord la personne qui se confie. Nous remplissons la grille d'évaluation. Nous rencontrons ensuite les autres personnes impliquées, une à la fois. Toujours avec bienveillance, sans jugement et en les rassurant. Nous devons connaître la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Nous devons établir si c'est un cas impulsif ou malveillant. Nous rencontrons l'instigateur. Pour un cas impulsif, nous remplissons la grille d'évaluation et lui confisquons son téléphone cellulaire. Puis nous contactons la police pour la suite de l'intervention. Lorsque c'est un cas malveillant, nous rencontrons le jeune pour lui expliquer la situation et confisquons son téléphone cellulaire sans remplir la grille d'évaluation et appelons la police pour la suite.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est différente, mais lorsque nous commençons la méthode sexto, cela se ressemble. Il faut d'abord établir si nous utilisons la méthode sexto. Par exemple, dans le cas 3, au début, c'est le père qui vient rencontrer l'intervenant. Comme il ne semble pas y avoir de répercussions sur l'enfant, nous le référons à la police. Nous utilisons la méthode sexto lorsque cela a des répercussions sur les élèves. Même si cela se passe entre amoureux, comme dans le cas 1, il faut intervenir, pour de la sensibilisation et éviter une future divulgation des photos. Par contre, la méthode, une fois débutée, reste relativement la même. Rencontrer les personnes impliquées une à la fois, avec bienveillance. Remplir la grille d'évaluation, voir si le cas est impulsif ou malveillant pour savoir si la grille d'évaluation doit être remplie ou non pour l'instigateur. Ensuite, confisquer le téléphone cellulaire avec les photos. Nous ne devons en aucun temps regarder les photos, même si l'élève comme dans le cas 2 veut nous la montrer. Finalement, nous devons contacter la police pour la suite de l'intervention. Sauf lorsqu'après les grilles d'évaluations remplies, nous réalisons que la photo en question, n'est pas compromettante, pas de la pornographie juvénile, comme dans le cas 2 au début. De plus, comme dans le cas 2, à la fin, il faut savoir que nous ne sommes pas mandataire de la police, nous n'avons pas à remplir de formulaire à leur demande.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que toutes les étapes sont délicates, ce qui nous amènent à rester rassurants et bienveillants tout au long du processus. Les émotions sont présentes pour les personnes impliquées. La première étape est délicate, la jeune victime doit vivre beaucoup d'émotions, d'insécurité, peut-être même de la honte. L'étape de déterminer si le cas est impulsif ou malveillant est aussi primordial puisque cela détermine la suite de l'intervention avec l'instigateur. Par contre, lorsque nous rencontrons l'instigateur, cette étape est particulièrement délicate. Lors d'un cas impulsif, la personne doit se sentir mal et avoir peur des conséquences. Concernant un cas malveillant, la personne doit être sur la défensive. Heureusement, pour l'intervenant, avec la trousse et les étapes à suivre, cela nous donne de la confiance puisque nous savons ce que nous devons faire.